

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -

Siège social : 16, Avenue Jean Jaurès – 1001TUNIS

La COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2009, accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, FINOR (Mustapha MEDHIOUB) et BDO AFRIC AUDIT (Adnène ZGHIDI) .

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING

C.I.L

16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

BILAN ARRETE AU 30 juin 2009

(exprimé en dinar tunisien)

		30 Juin <u>2009</u>	2008 <u>2008</u>	31 Décembre <u>2008</u>
ACTIFS				
	Notes			
Caisses et avoirs auprès des banques	4	9 668 377	2 396 883	4 488 773
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	238 280 262	211 306 610	223 737 076
Portefeuille-titres commercial	6	1 152 639	-	1 084 922
Portefeuille d'investissement	7	4 445 780	3 524 128	3 544 570
Valeurs Immobilisées	8	6 213 914	6 497 659	6 549 115
Autres actifs	9	3 453 592	1 554 984	2 049 818
TOTAL DES ACTIFS		<u>263 214 564</u>	<u>225 280 264</u>	<u>241 454 274</u>
		30 Juin <u>2009</u>	2008 <u>2008</u>	31 Décembre <u>2008</u>
PASSIFS				
	Notes			
Concours bancaires	10	19 309	43 075	-
Dettes envers la clientèle	11	6 131 115	8 286 080	5 354 084
Emprunts et dettes rattachées	12	208 198 583	179 011 218	193 393 455
Fournisseurs et comptes rattachés	13	14 383 690	9 602 086	10 960 879
Autres passifs	14	4 421 560	3 105 965	3 936 308
TOTAL DES PASSIFS		<u>233 154 257</u>	<u>200 048 424</u>	<u>213 644 726</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		15 000 000	12 500 000	15 000 000
Réserves		10 098 139	10 771 899	8 277 252
Résultats reportés		893 181	257 864	257 864
Résultat de la période		4 068 987	1 702 077	4 274 432
Total des capitaux propres	15	<u>30 060 307</u>	<u>25 231 840</u>	<u>27 809 548</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>263 214 564</u>	<u>225 280 264</u>	<u>241 454 274</u>

**COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L**

16, Avenue Jean Jaurés - 1001 - tunis

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2008</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	12 921 442	11 865 319	24 226 407
Intérêts et charges assimilées	17	(5 988 062)	(5 925 535)	(12 065 610)
Produits des placements	18	45 604	177 255	306 716
Autres produits d'exploitation		107 735	50 890	132 486
Produit net		<u>7 086 719</u>	<u>6 167 929</u>	<u>12 599 999</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	19	1 273 682	1 074 700	2 163 262
Dotations aux amortissements	20	260 033	238 879	487 695
Autres charges d'exploitation	21	733 516	635 531	1 301 640
Total des charges d'exploitation		<u>2 267 232</u>	<u>1 949 110</u>	<u>3 952 597</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS		<u>4 819 488</u>	<u>4 218 819</u>	<u>8 647 402</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	22	(276 847)	2 071 384	2 882 444
Dotations nettes aux provisions	23	(14 102)	6 200	322 123
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>5 110 436</u>	<u>2 141 235</u>	<u>5 442 835</u>
Autres gains ordinaires	24	32 481	118 938	142 546
Autres pertes ordinaires	25	(48 230)	(104 734)	(117 204)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>5 094 687</u>	<u>2 155 439</u>	<u>5 468 177</u>
Impôts sur les bénéfices	26	(1 025 700)	(453 362)	(1 193 745)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>4 068 987</u>	<u>1 702 077</u>	<u>4 274 432</u>

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16 Avenue Jean Jaurés 1001 - Tunis

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2008</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	27	82 790 146	62 264 939	147 344 792
Investissements dans les contrats de Leasing	28	(79 055 609)	(64 607 870)	(151 349 899)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	29	(1 722 166)	(1 665 753)	(3 391 765)
Intérêts payés	30	(6 225 617)	(4 996 991)	(10 487 324)
Impôts et taxes payés	31	(2 739 896)	(1 318 748)	(2 433 470)
Autres flux liés à l'exploitation	37	(37 091)	291 356	(312 738)
		<u>(6 990 232)</u>	<u>(10 033 067)</u>	<u>(20 630 404)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	32	(171 995)	(105 896)	(374 262)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	33	21 989	53 000	72 430
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	34	(1 674 000)	(2 058 025)	(2 789 200)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	35	760 794	1 010 553	1 154 225
		<u>(1 063 212)</u>	<u>(1 100 368)</u>	<u>(1 936 807)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions	36	(1 818 202)	(1 879 865)	(1 874 512)
Encaissements provenant des emprunts	12	42 300 000	28 750 000	70 000 000
Remboursements d'emprunts	12	(27 268 059)	(15 720 022)	(43 406 634)
		<u>13 213 739</u>	<u>11 150 113</u>	<u>24 718 854</u>
Variation de trésorerie		<u>5 160 294</u>	<u>16 678</u>	<u>2 151 643</u>
Trésorerie au début de l'exercice		4 488 773	2 337 130	2 337 130
Trésorerie à la clôture de l'exercice		9 649 067	2 353 808	4 488 773

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Note 1 : Présentation de la société et de son régime fiscal

1-1 Présentation de la société

La Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » est une société anonyme de droit tunisien constituée le 22 octobre 1992 avec un capital initial de D : 5.000.000 divisé en 500.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 1995 a décidé de porter le capital à D : 7.500.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 chacune totalement souscrites et libérées en numéraires.

L'assemblée générale extraordinaire du 02 août 2001 a décidé de porter le capital à D : 10.000.000 par la création de 250.000 actions nouvelles de D : 10 de valeur nominale, émises avec une prime d'émission de D : 9.

L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant de D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation est réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions, en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2009, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève, au 30 juin 2009, à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens à usage industriel ou professionnel.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal de la société

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1^{er} janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi le taux des provisions déductibles est relevé à 75% au titre des bénéfices réalisés à compter de 2002 jusqu'à l'an 2006 (article 16 de la loi n°2001-123 du 28 Décembre 2001), puis à 85% (Article 44 de la loi n° 2004-90 du 31 Décembre 2004), puis à 100% à compter de 2005 et jusqu'à l'an 2009 (Article 30 de la loi n°2005-106 du 19 Décembre 2005).

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, la CIL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

- les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,
- les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

La CIL est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local, plafonnée à 100.000 DT, conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale.
- La taxe de formation professionnelle perçue calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La contribution au FO.PRO.LOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2 : Référentiel comptable

Les états financiers de la Compagnie Internationale de Leasing, arrêtés au 30 Juin 2009, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par la CIL et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3 : Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers de la CIL sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et neuf ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a. la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b. la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location, égale au montant de l'investissement net dans le contrat de location, déduction faite de la valeur résiduelle.

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur.

Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

A- Actifs courants

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier

B2- Actifs incertains

B3- Actifs préoccupants

B4- Actifs compromis

Les classes ont été définies par la Banque Centrale de Tunisie de la manière suivante :

A- Actifs courants : Actifs dont le recouvrement est assuré, concernant des entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financiers compatible avec son activité et sa capacité réelle de remboursement.

B1- Actifs nécessitant un suivi particulier : Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

B2- Actifs incertains : Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés. Aux caractéristiques propres à la classe B1, s'ajoute au moins l'une de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec l'activité,
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information,
- des problèmes de gestion ou des litiges entre associés,
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement,
- la détérioration du cash flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais,
- l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal (entre 90 à 180 jours).

B3- Actifs préoccupants : Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

B4- Actifs compromis : Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe 3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites.

A partir de 2008, et afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisé par la BCT, le conseil d'administration de la CIL a décidé de ne plus prendre en considération la valeur des hypothèques pour le calcul des provisions pour créances.

La valeur du matériel donnée en leasing est prise en tant que garantie pour le calcul des provisions pour créance et ce, compte tenu d'une décote annuelle qui varie selon la nature du matériel financé.

Avant 2008 :

Les principes retenus pour l'évaluation des biens en location étaient les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

A partir de 2008 :

Afin de maintenir le taux de couverture des actifs classés préconisés par la BCT, le conseil d'administration a revu à la hausse les décotes appliquées à la valeur du bien donné en leasing comme suit :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 33% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 60% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 15% par an d'âge

Par ailleurs et pour les contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement.

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée. Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

- au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.
- à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portés à l'actif en tant que charges reportées et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

• Logiciels	33,3%
• Immeubles	5,0%
• Matériel de transport	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10,0%
• Matériel informatique	33,3%
• Installations générales	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créateur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès - Tunis

NOTES AUX ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2009
(exprimé en dinars)

NOTE 4 : Caisses et avoirs auprès des banques

Ce poste se détaille comme suit :

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Banques	9 395 305	2 318 628	4 407 733
- Caisses	273 072	78 255	81 040
<u>Total</u>	<u>9 668 377</u>	<u>2 396 883</u>	<u>4 488 773</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
Créances sur contrats mis en force	254 219 222	229 867 704	240 745 127
Encours financiers	240 294 679	214 687 839	226 323 751
Impayés	15 061 388	16 187 956	15 474 283
Intérêts échus différés	(1 136 844)	(1 008 091)	(1 052 907)
Créances sur contrats en instance de mise en force	1 359 611	303 174	830 213
Total brut des créances leasing	255 578 833	230 170 878	241 575 340
A déduire couverture			
Provisions pour dépréciation des encours	(7 322 854)	(7 092 100)	(7 203 855)
Provisions pour dépréciation des impayés	(8 293 822)	(9 783 172)	(8 871 785)
Produits réservés	(1 681 895)	(1 988 996)	(1 762 624)
Total net des créances leasing	238 280 262	211 306 610	223 737 076

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2008	227 153 964
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	73 347 503
- Relocations	145 209
- Transferts	1 562 439
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(155 219)
- Cessions anticipées	(5 564 427)
- Relocations	(111 212)
- Transferts	(1 550 481)
- Remboursement du capital	(53 173 485)
Solde au 30 juin 2009	241 654 290

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Paiement minimaux sur contrats actifs			
- A recevoir dans moins d'un an	109 355 434	96 710 577	102 331 013
- A recevoir dans plus d'un an et moins de 5 ans	153 890 136	130 576 589	146 061 886
- A recevoir dans plus de 5 ans	8 803 035	13 394 093	8 666 305
Total des paiement minimaux sur contrats actifs	272 048 605	240 681 259	257 059 204
- Produits financiers non acquis			
- Revenus non acquis à moins d'un an	20 007 865	18 310 809	19 387 866
- Revenus non acquis à plus d'un an et moins de 5 ans	19 022 910	17 116 257	18 814 607
- Revenus non acquis à plus de 5 ans	918 967	1 341 162	810 126
Total des produits financiers non acquis	39 949 742	36 768 228	39 012 599
- Valeurs résiduelles	2 780 374	4 905 014	3 085 954
- Contrats suspendus ordinaires	230 613	454 905	452 984
- Contrats suspendus contentieux	5 184 829	5 414 889	4 738 208
- Contrats en instance de mise en force	1 359 611	303 174	830 213
Encours des contrats	241 654 290	214 991 013	227 153 964

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	200 198 500	31 124 650	655 500	831 139	7 484 890	240 294 679
Impayés	1 355 159	3 492 609	296 094	117 865	9 105 445	14 367 172
Autres créances	11 074	33 224	3 015	-	646 903	694 216
Contrats en instance de mise en force	1 249 611	-	110 000	-	-	1 359 611
CREANCES LEASING	202 814 344	34 650 483	1 064 609	949 004	17 237 238	256 715 678
Avances reçues (*)	(2 903 702)	(1 908)	-	-	(529 058)	(3 434 668)
Dépôts de garantie (*)	(2 320 895)	(310 677)	-	-	(56 650)	(2 688 222)
ENCOURS GLOBAL	197 589 747	34 337 898	1 064 609	949 004	16 651 530	250 592 788
ENGAGEMENTS HORS BILAN	14 047 867	262 890	106 835	-	-	14 417 592
TOTAL ENGAGEMENTS	211 637 614	34 600 788	1 171 444	949 004	16 651 530	265 010 380
Produits réservés	-	-	(45 066)	(28 223)	(1 608 606)	(1 681 895)
Provisions sur encours financiers	-	-	(13 854)	(370 750)	(6 938 250)	(7 322 854)
Provisions sur impayés	-	-	(60 438)	(89 642)	(8 143 742)	(8 293 822)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(119 358)	(488 615)	(16 690 598)	(17 298 571)
ENGAGEMENTS NETS	211 637 614	34 600 788	1 052 086	460 389	-	247 711 809
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,40%	0,36%	6,28%	
			7,04%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) de 31 décembre 2008			7,83%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			10,19%	51,49%	100,00%	
			92,15%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés de 31 décembre 2008			94,37%			

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres commercial

L'analyse du portefeuille-titres commercial se présente comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Certificats de Dépôt	-	-	500 000
- Obligations et actions cotées	1 171 186	-	624 045
Montant brut	1 171 186	-	1 124 045
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(18 546)	-	(39 123)
Montant net	1 152 639	-	1 084 922

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Titres de participation	823 038	823 138	823 138
- Titres immobilisés	3 972 550	2 209 210	3 071 240
- Prêts au personnel (*)	-	841 588	-
- Dépôts et cautionnements versés	3 192	3 192	3 192
Montant brut	4 798 780	3 877 128	3 897 570
A déduire :			
- Provisions pour dépréciation	(353 000)	(353 000)	(353 000)
Montant net	4 445 780	3 524 128	3 544 570

(*) Présentés au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008 parmi les "Autres actifs".

Les mouvements enregistrés durant la période sur le poste "Titres immobilisés" sont indiqués ci-après :

	Montant total	Partie libérée	Partie non libérée
Soldes au 31 Décembre 2008	3 071 240	3 071 240	-
Additions de la période			
- Société TECNOCASA Consulting	54 000	54 000	-
- Société Ecolo Concept	120 000	120 000	-
- Société Immobilière BEL AIR	600 000	600 000	-
- Société Intermétal SA	300 000	300 000	-
- Société Immobilière de Carthage	600 000	600 000	-
Retraits de la période			
- Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	(44 460)	(44 460)	-
- Société BOMAR	(258 330)	(258 330)	-
- Société AROMA Industries	(39 900)	(39 900)	-
- Société Immobilière SIDI AMEUR	(25 000)	(25 000)	-
- Société MINEREAUX BROYES DU SUD	(60 000)	(60 000)	-
- Société COS Tunisie	(45 000)	(45 000)	-
- Société Intermétal SA	(300 000)	(300 000)	-
Soldes au 30 Juin 2009	3 972 550	3 972 550	-

Le portefeuille titres s'analysent au 30 juin 2009 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Montant total</u>	<u>Date souscription</u>	<u>Pourcentage détenu</u>
Titres de participation					
* Compagnie Générale d'investissement	180 248	5	823 038	1998/1999/2000	72,10%
Total des titres de participation			823 038		
Titres immobilisés					
* Société BOMAR	75 835	10	758 350	2006/2008	22,30%
* Société Nouvelles Accumulateurs NOUR	32 590	10	325 900	2008	8,36%
* Société Immobilière SIDI AMEUR	27 500	10	275 000	2008	27,50%
* Société KOKET	7 500	100	750 000	2008	22,73%
* Société AROMA Industries	801	100	80 100	2008	20,03%
* Société MINEREAUX BROYES DU SUD	9 000	10	90 000	2008	9,00%
* Société FORACHEM	19 420	10	194 200	2008	17,65%
* Société GII	12 500	10	125 000	2008	3,13%
* Société Immobilière BEL AIR	6 000	100	600 000	2009	30,00%
* Société Immobilière de Carthage	6 000	100	600 000	2009	13,42%
* Société Ecolo Concept	1 200	100	120 000	2009	30,00%
* Société TECNOCASA Consulting	5 400	10	54 000	2009	30,00%
Total des titres immobilisés			3 972 550		
Total			4 795 588		

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

NOTE 8 : Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2009
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements					Provisions pour dépréciation	Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Cessions	Mise en rebut	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Mise en rebut	Fin de période		
Logiciels		69 694	-	-	-	69 694	51 973	5 716	-	-	57 689	-	12 005
Total des immobilisations incorporelles		69 694	-	-	-	69 694	51 973	5 716	-	-	57 689	-	12 005
Immeubles	5,0%	7 485 399	1 208	-	-	7 486 607	1 650 882	130 541	-	-	1 781 423	230 000	5 475 184
Matériel de transport	20,0%	820 809	63 470	28 470	-	855 809	349 645	82 357	9 016	-	422 986	-	432 823
Equipements de bureau	10,0%	257 157	22 275	-	1 135	278 297	172 321	10 247	-	1 094	181 474	-	96 823
Matériel informatique	33,3%	218 296	29 062	-	10 500	236 858	177 380	16 770	-	10 500	183 650	-	53 208
Installations générales	10,0%	221 449	55 979	-	-	277 428	121 488	12 069	-	-	133 557	-	143 872
Total des immobilisations corporelles		9 003 110	171 995	28 470	11 635	9 135 000	2 471 716	251 984	9 016	11 594	2 703 090	230 000	6 201 909
TOTAUX		9 072 804	171 995	28 470	11 635	9 204 694	2 523 689	257 700	9 016	11 594	2 760 779	230 000	6 213 914

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Prêts au personnel (*)	960 198	-	790 086
- Créances sur cessions d'immobilisations	617 200	642 368	573 821
- Avances et acomptes au personnel	9 125	10 600	-
- Etat, crédit de TVA	1 007 233	209 656	92 922
- TVA, Avance et acompte	237 746	-	-
- Produits à recevoir des tiers	143 491	43 782	95 630
- Compte d'attente	7 588	36 314	11 382
- Charges constatées d'avance	254 611	202 276	29 681
- Créances sur cession titre immobilisés	34 711	-	-
- Autres comptes débiteurs	234 386	191 297	209 860
- Charges à répartir	17 335	17 001	19 668
- Frais d'émission des obligations	493 531	331 979	433 857
<u>Total brut</u>	<u>4 017 156</u>	<u>1 685 273</u>	<u>2 256 907</u>
A déduire :			
- Provisions	(563 564)	(130 289)	(207 089)
<u>Montant net</u>	<u>3 453 592</u>	<u>1 554 984</u>	<u>2 049 818</u>

(*) Présentés au 30 juin 2008 au niveau du "portefeuille d'investissement".

Les charges à répartir et les frais d'émission des obligations s'analysent comme suit :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L
 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES A REPARTIR ET DES FRAIS D'EMISSION DES OBLIGATIONS
AU 30 JUIN 2009
 (exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Charges à répartir	33%	594 209	0	594 209	574 541	2 333	576 874	17 335
Frais d'émission des obligations	(a)	2 249 339	137 179	2 386 518	1 815 482	77 505	1 892 987	493 531
TOTAUX		2 843 548	137 179	2 980 727	2 390 023	79 838	2 469 861	510 866

Les charges à répartir sont résorbées selon le mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D: 77 505 figure parmi les charges financières.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Banques, découverts	19 309	43 075	-
<u>Total</u>	<u>19 309</u>	<u>43 075</u>	<u>-</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Dépôts et cautionnements reçus de la clientèle	2 688 222	5 089 759	2 801 258
- Avances et acomptes reçus des clients	3 434 668	3 188 096	2 544 601
- Autres dépôts et cautionnements reçus	8 225	8 225	8 225
<u>Total</u>	<u>6 131 115</u>	<u>8 286 080</u>	<u>5 354 084</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	<u>30 juin 2009</u>	<u>30 juin 2008</u>	<u>31 Décembre 2008</u>
- Banques locales	53 671 833	45 828 041	50 411 641
- Banques étrangères	13 225 695	17 413 756	15 339 756
- Emprunts obligataires	107 711 617	85 918 572	98 990 584
- Billets de trésorerie	17 354 766	19 650 389	16 341 761
- Certificats de leasing	16 234 673	10 200 460	12 309 713
<u>Total</u>	<u>208 198 583</u>	<u>179 011 218</u>	<u>193 393 455</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L.
16, Avenue Jean Jaurès 1001 - Tunis

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRÊTÉ AU 30 JUIN 2009
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Variation des comptes rattachés	Solde	Fin de période échéances à plus d'un an	échéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES									
BANQUES LOCALES									
AMEN BANK (10/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 800 000	-	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
B.I.A.T (09/2006)	3 000 000	Annuellement (2007-2011)	1 800 000	-	-	-	1 800 000	1 200 000	600 000
B.I.A.T (2007/1)	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	1 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
B.T	5 000 000	Annuellement (2008-2012)	4 000 000	-	1 000 000	-	3 000 000	2 000 000	1 000 000
A.B.C (2007)	3 000 000	Semestriellement (2007-2009)	750 000	-	750 000	-	-	-	-
ATB (2007)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	600 000	-	1 800 000	1 200 000	600 000
AMEN BANK (2007/1)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 600 000	-	400 000	-	1 200 000	800 000	400 000
AMEN BANK (2007/2)	3 000 000	Annuellement (2008-2012)	2 400 000	-	-	-	2 400 000	1 800 000	600 000
AMEN BANK (2007/3)	2 000 000	Annuellement (2008-2012)	1 600 000	-	-	-	1 600 000	1 200 000	400 000
BIAT (2007/2)	1 000 000	Annuellement (2008-2012)	800 000	-	200 000	-	600 000	400 000	200 000
BIAT (2007/3)	4 000 000	Annuellement (2008-2012)	3 200 000	-	800 000	-	2 400 000	1 600 000	800 000
ATTJARI BANK	5 000 000	Semestriellement (2008-2010)	3 333 334	-	833 334	-	2 500 000	833 333	1 666 667
BIAT (2008/1)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	1 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BIAT (2008/2)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	1 000 000	-	4 000 000	3 000 000	1 000 000
BT (2008)	7 000 000	Annuellement (2009-2013)	7 000 000	-	-	-	7 000 000	5 600 000	1 400 000
BTE (2008)	5 000 000	Annuellement (2009-2013)	5 000 000	-	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (01/2009)	5 000 000	Annuellement (2009-2014)	-	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
AMEN BANK (02/2009)	5 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	5 000 000	-	-	5 000 000	4 000 000	1 000 000
Ligne d'avance				1 000 000	-	-	1 000 000	-	1 000 000
<i>Dettes rattachées</i>			798 533	-	-	(166 364)	632 169	-	632 169
<i>Charges constatées d'avance</i>			(70 226)	-	-	9 890	(60 336)	-	(60 336)
<i>Sous-total</i>			50 411 641	11 000 000	7 583 334	(156 474)	53 671 833	37 833 333	15 638 499
BANQUES ETRANGERES									
JEXIMBANK YJ	800 000 000	Semestriellement (1999-2011) (a)	1 719 947	-	343 989	-	1 375 958	687 979	687 978
B.E.I EUR	50 000 000	Semestriellement (2004-2013) (b)	13 460 676	-	1 740 736	-	11 719 940	8 141 763	3 578 167
<i>Dettes rattachées</i>			159 133	-	-	(29 336)	129 797	-	129 797
<i>Sous-total</i>			15 339 756	0	2 084 725	(29 336)	13 225 695	8 829 763	4 395 932
Total des crédits bancaires			65 751 397	11 000 000	9 668 059	(185 810)	66 897 528	46 663 096	20 234 432
(a) L'Etat Tunisien a consenti le 14 Mai 1998 à la société un financement subsidiaire sur le prêt JEXIM BANK du 27 Mai 1997. Le financement a été consenti en dinar tunisien pour l'équivalent de JPY : 600 000 000, au taux du marché monétaire majoré de 0,5 point sans que ce taux ne soit inférieur au taux d'intérêt applicable au prêt.									
(b) la B.E.I a consenti au courant de l'exercice 2004 et 2005 un financement subsidiaire sur le crédit global, accordé dans le cadre du programme EUROMED II. Le financement a été consenti en dinar tunisien, débloqué en quatre tranches, respectivement pour l'équivalent de EURO : 5 000 000 , 4 000 000 , 2 000 000 et 2 095 600, à un taux fixe ouvert lors de chaque tirage majoré d'une prime de couverture du risque de change de 3% calculé sur la base des intérêts payés à chaque échéance.									
EMPRUNTS OBLIGATAIRES									
CIL 2002/2	15 000 000	Annuellement (2005-2009)	3 000 000	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2002/3	12 000 000	Annuellement (2006-2010)	4 800 000	-	2 400 000	-	2 400 000	-	2 400 000
CIL 2003/1	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	6 000 000	-	-	-	6 000 000	3 000 000	3 000 000
CIL 2004/1	15 000 000	Annuellement (2007-2011)	9 000 000	-	-	-	9 000 000	6 000 000	3 000 000
CIL 2004/2	15 000 000	Annuellement (2006-2010)	6 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000	-	3 000 000
CIL 2005/1	15 000 000	Annuellement (2008-2012)	12 000 000	-	-	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2007/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	3 000 000	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2007/2	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	3 000 000	-	12 000 000	9 000 000	3 000 000
CIL 2008/1	15 000 000	Annuellement (2009-2013)	15 000 000	-	-	-	15 000 000	12 000 000	3 000 000
CIL 2008 subordonné	10 000 000	Annuellement (2015-2019)	10 000 000	-	-	-	10 000 000	10 000 000	-
CIL 2009/1	20 000 000	Annuellement (2010-2014)	-	20 000 000	-	-	20 000 000	20 000 000	-
<i>Dettes rattachées</i>			3 190 584	-	-	121 033	3 311 617	-	3 311 617
Total des emprunts obligataires			98 990 584	20 000 000	11 400 000	121 033	107 711 617	78 000 000	29 711 617
BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING									
BILLETS DE TRESORERIE									
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 04/06/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-
SICAV AMEN	1 000 000	En bloc le 11/06/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-
AXIS	1 200 000	En bloc le 29/06/2009	1 200 000	-	1 200 000	-	-	-	-
TUNISO EMIRATIE SICAV	1 000 000	En bloc le 16/03/2011	-	1 000 000	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Billets de trésorerie à court terme			13 200 000	3 300 000	-	-	16 500 000	-	16 500 000
<i>Dettes rattachées</i>			108 046	-	-	(91 999)	16 047	-	16 047
<i>Charges constatées d'avance</i>			(166 285)	-	-	5 004	(161 281)	-	(161 281)
<i>Sous-total</i>			16 341 761	4 300 000	3 200 000	(86 995)	17 354 766	1 000 000	16 354 766
CERTIFICATS DE LEASING									
Certificat N°1 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 24/05/2009	2 000 000	-	2 000 000	-	-	-	-
Certificat N°2 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/05/2009	1 000 000	-	1 000 000	-	-	-	-
Certificat N°3 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 21/09/2009	2 000 000	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat N°4 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 22/05/2010	3 000 000	-	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat N°5 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 31/07/2010	1 000 000	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat N°6 BEST BANK	1 000 000	En bloc le 03/09/2010	1 000 000	-	-	-	1 000 000	1 000 000	-
Certificat N°7 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 01/12/2009	2 000 000	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat N°8 BEST BANK	3 000 000	En bloc le 17/02/2010	-	3 000 000	-	-	3 000 000	-	3 000 000
Certificat N°9 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 26/05/2010	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
Certificat N°10 BEST BANK	2 000 000	En bloc le 27/05/2010	-	2 000 000	-	-	2 000 000	-	2 000 000
<i>Dettes rattachées</i>			309 712	-	-	(75 039)	234 673	-	234 673
<i>Sous-total</i>			12 309 712	7 000 000	3 000 000	(75 039)	16 234 673	2 000 000	14 234 673
Total des BILLETS DE TRESORERIE & CERTIFICATS DE LEASING			28 651 473	11 300 000	6 200 000	(162 034)	33 589 439	3 000 000	30 589 439
TOTAL GENERAL			193 393 454	42 300 000	27 268 059	(226 811)	208 198 584	127 663 096	80 535 487

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	170 362	123 656	166 501
- Effets à payer	-	-	7 492
- Factures non parvenues	10 000	-	8 507
<u>Sous total</u>	<u>180 362</u>	<u>123 656</u>	<u>182 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats d'immobilisations	3 258 138	3 330 107	2 888 745
- Effets à payer	10 690 513	4 666 938	7 763 374
- Retenue de garantie	104 006	123 926	99 999
- Factures non parvenues	150 671	1 357 459	26 261
<u>Sous total</u>	<u>14 203 327</u>	<u>9 478 430</u>	<u>10 778 379</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>14 383 690</u>	<u>9 602 086</u>	<u>10 960 879</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Personnel, provisions pour congés payés	195 611	182 148	195 611
- Personnel, autres charges à payer	-	-	186 679
- Etat, retenues sur salaires	82 961	74 028	19 433
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	6 389	6 065	5 030
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	49 927	68 222	996
- Etat, retenues sur marchés	289 235	184 440	171 431
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	37 000	1 900	1 375
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider (Voir note 26)	667 509	202 592	449 173
- Etat, autres impôts et taxes à payer	6 316	10 508	8 199
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	5 868	5 464	5 868
- Actionnaires, dividendes et jetons de présence à payer	2 476	2 449	2 449
- CNSS	146 236	127 439	76 880
- CAVIS	19 712	18 193	5 953
- CNAM	7 618	3 000	4 026
- Assurance Vie	4 493	-	-
- Assurance Auto	38 007	-	-
- Assurance Groupe	14 208	19 383	12 709
- Autres comptes créditeurs	179 216	8 400	210 123
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	33 449	31 833	33 449
- Prestataires Recouvrement	118 689	80 972	106 652
- Prestataires Assurances	817 118	64 593	329 100
- Diverses Charges à payer	293 298	228 386	124 842
- Autres produits constatés d'avance	6 223	5 950	6 330
- Provisions pour risques et charges (A)	900 000	1 780 000	1 780 000
- Provisions pour divers risques	500 000	-	200 000
<u>Total</u>	<u>4 421 560</u>	<u>3 105 965</u>	<u>3 936 308</u>

(A) Ce montant constitue une couverture contre des risques inhérents à une affaire en contentieux.

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Capital social	(A)	15 000 000	12 500 000	15 000 000
- Réserve légale	(B)	1 421 765	1 195 150	1 195 150
- Réserve extraordinaire		4 700 000	5 700 000	3 200 000
- Réserves pour réinvestissements		300 000	300 000	300 000
- Fonds pour risques généraux		500 000	500 000	500 000
- Primes d'émission		2 250 000	2 250 000	2 250 000
- Réserves pour fonds social	(C)	926 373	826 749	832 102
- Résultats reportés		893 181	257 864	257 864
Total des capitaux propres avant résultat de la période		25 991 319	23 529 763	23 535 116
Résultat de la période (1)		4 068 987	1 702 077	4 274 432
Total des capitaux propres avant affectation	(D)	30 060 307	25 231 840	27 809 548
Nombre d'actions (2)	(*)	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Résultat par action (1) / (2)		1,356	0,567	1,425

(A) L'assemblée générale extraordinaire du 26 avril 2007 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action pour la ramener de D : 10 à D : 5 et de porter ainsi, le nombre d'actions composant le capital social de 1.000.000 à 2.000.000 d'actions. Par ailleurs, la même assemblée a décidé d'augmenter le capital de la société d'un montant égal à D : 5.000.000, et ce, par incorporation de réserves.

Cette augmentation a été réalisée au moyen de l'affectation de ladite somme de D : 5.000.000 à la création de 1.000.000 actions nouvelles de D : 5 chacune, attribuées gratuitement aux propriétaires des 2.000.000 actions en deux tranches égales de 500.000 actions chacune, portant jouissance respectivement le 1er janvier 2007 et le 1er janvier 2009, à raison de :

- 1 action nouvelle pour 4 anciennes pour la première tranche.
- 1 action nouvelle pour 5 anciennes pour la deuxième tranche.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2009 à D : 15.000.000 composé de 3.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 5 libérée en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(*) : Suite à l'émission d'actions gratuites, le calcul du résultat par action au 30 juin 2009 et au titre des périodes précédentes est fait sur la base du nombre d'actions en circulation au 30 juin 2009.

(D) Voir tableau de mouvements ci-joint

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING
C.I.L.
16, Avenue Jean Jaurès - 1001 - Tunis

TABEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2009
(exprimé en dinars)

NOTE 14 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve extraordinaire	Réserve pour réinvestissement	Primes d'émission	Réserves pour fonds social	Fonds pour risques généraux	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2007	12 500 000	1 000 000	4 200 000	300 000	2 250 000	756 649	500 000	432 926	3 470 088	25 409 663
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 avril 2008		195 150	1 500 000			75 000		1 699 938	(3 470 088)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2007								(1 875 000)		(1 875 000)
Divers						(4 900)				(4 900)
Résultat de la période close le 30 juin 2008									1 702 077	1 702 077
Solde au 30 juin 2008	12 500 000	1 195 150	5 700 000	300 000	2 250 000	826 749	500 000	257 864	1 702 077	25 231 840
Augmentation du capital décidée par l'AGE du 26 avril 2007	2 500 000		(2 500 000)							-
Résultat de la période close le 30 juin 2008 (annulation)									(1 702 077)	(1 702 077)
Divers						5 353				5 353
Bénéfice net de l'exercice 2008									4 274 432	4 274 432
Solde au 31 Décembre 2008	15 000 000	1 195 150	3 200 000	300 000	2 250 000	832 102	500 000	257 864	4 274 432	27 809 548
Affectations approuvées par l'A.G.O du 14 avril 2009		226 615	1 500 000			100 000		2 447 817	(4 274 432)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2008								(1 812 500)		(1 812 500)
Divers						(5 729)				(5 729)
Résultat de la période close le 30 juin 2009									4 068 987	4 068 987
Solde au 30 juin 2009	15 000 000	1 421 765	4 700 000	300 000	2 250 000	926 373	500 000	893 181	4 068 987	30 060 307

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Intérêts de leasing	12 171 086	11 141 945	22 857 704
- Intérêts de retard	483 206	421 622	838 096
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	120 549	151 537	255 181
- Autres	125 403	133 645	255 525
Total	12 900 243	11 848 749	24 206 506
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	190 656	149 877	211 933
Intérêts de retard antérieurs	52 214	73 255	117 680
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(164 118)	(154 978)	(229 481)
Intérêts de retard	(57 553)	(51 584)	(80 232)
Variation des produits réservés	21 199	16 570	19 901
Total des intérêts et des produits de leasing	12 921 442	11 865 319	24 226 407
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	221 962 772	192 651 992	192 651 992
. A la fin de la période	236 238 848	209 121 219	221 962 772
. Moyenne (D)	229 100 810	200 886 606	207 307 382
- Intérêts de la période (C)	12 171 086	11 141 945	22 857 704
- Taux moyen (C) / (D)	10,63%	11,09%	11,03%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Intérêts des emprunts obligataires	2 884 963	2 848 553	5 911 610
- Intérêts des crédits des banques locales	1 524 813	1 207 861	2 653 391
- Intérêts des crédits des banques étrangères	333 926	612 871	786 903
- Intérêts des autres opérations de financement	1 178 280	1 102 225	2 587 761
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	77 505	73 343	161 925
Total des charges financières des emprunts (A)	5 999 488	5 844 853	12 101 590
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	(21 780)	(23 871)	(52 024)
- Autres charges financières	10 354	104 553	16 044
Total des autres charges financières	(11 426)	80 682	(35 980)
Total général	5 988 062	5 925 535	12 065 610
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	189 063 957	162 470 589	162 470 589
. A la fin de l'exercice	204 095 898	175 500 568	189 063 957
. Moyenne (B)	196 579 928	168 985 579	175 767 273
- Taux moyen (A) / (B)	6,10%	6,92%	6,89%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Intérêts des comptes courants	6 598	6 598	13 343
- Plus values sur cession des titres immobilisés	22 715	58 520	107 925
- Dividendes	2 577	4 800	4 800
- Revenus des titres SICAV	500	-	46 239
- Autres produits financiers	13 214	107 337	134 409
Total	45 604	177 255	306 716

NOTE 19 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Salaires et complément de salaires	1 020 040	842 161	1 707 163
- Charges connexes aux salaires	36 535	50 915	85 955
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	178 333	146 690	300 206
- Autres charges sociales	38 774	34 934	69 938
Total	1 273 682	1 074 700	2 163 262

NOTE 20 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	5 716	4 284	11 782
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	251 984	232 262	471 246
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	2 333	2 333	4 667
Total	260 033	238 879	487 695

NOTE 21 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Achat de matières et fournitures	88 638	73 289	141 971
Total des achats	88 638	73 289	141 971
- Sous-traitance générale	8 968	3 908	11 225
- Locations	25 183	19 186	42 021
- Entretien et réparations	53 013	58 184	125 269
- Primes d'assurances	22 657	15 774	37 933
Total des services extérieurs	109 822	97 052	216 448
- Personnel extérieur à l'entreprise	48 501	43 265	112 692
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	55 377	82 993	136 276
- Publicités, publications, relations publiques	74 172	58 065	128 844
- Déplacements, missions et réceptions	39 032	32 418	41 627
- Frais postaux et de télécommunications	75 214	60 885	122 164
- Services bancaires et assimilés	83 552	74 633	156 379
Total des autres services extérieurs	375 848	352 259	697 982
- Jetons de présence	28 000	10 000	30 000
- Rémunération du comité d'audit	22 500	-	-
Total des charges diverses	50 500	10 000	30 000
- Impôts et taxes sur rémunérations	31 059	17 727	52 509
- T.C.L	50 000	50 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	22 813	27 841	29 777
- Autres impôts et taxes	4 836	7 363	32 953
Total des impôts et taxes	108 708	102 931	215 239
Total général	733 516	635 531	1 301 640

NOTE 22 : Dotations nettes aux provisions et résultats des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	2 401 129	3 106 928	4 594 077
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(1 438 627)	(1 040 220)	(1 818 920)
- Créances radiées	241 646	1 114 394	2 948 127
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	(1 421 466)	(1 041 338)	(2 549 420)
- Intérêts inclus dans les loyers antérieurs suite à la radiation des créances	(57 228)	(68 380)	(265 426)
- Intérêts de retard antérieurs suite à la radiation des créances	(2 302)	-	(25 994)
Total	(276 847)	2 071 384	2 882 444

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille-titres investissement	-	6 200	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	300 000	-	200 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des autres actifs	356 475	-	83 000
- Dotations aux provisions pour dépréciations des valeurs immobilisées	230 000	-	-
- Dotations aux provisions pour dépréciations des actions cotées	18 546	-	39 123
- Reprise sur provisions pour dépréciations des actions cotées	(39 123)	-	-
- Reprise sur provisions pour risques et charges	(880 000)	-	-
Total	(14 102)	6 200	322 123

NOTE 24 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	2 494	53 000	70 030
- Autres gains sur éléments exceptionnels	29 986	65 938	72 516
Total	32 481	118 938	142 546

NOTE 25 : Autres pertes ordinaires

Le détail des autres pertes ordinaires est le suivant :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Charges nettes sur cessions d'immobilisations	-	-	1
- Charges nettes sur cessions des valeurs mobilières	-	4 753	4 753
- Pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels (A)	45 111	24	255
- Moins value sur cession titres	3 118	-	2 503
- Perte sur affaire en contentieux	-	99 957	109 692
Total	48 230	104 734	117 204

(A) Il s'agit, principalement, de la perte enregistrée pour un montant de D: 45.000, suite à la réduction du capital de la société COS TUNISIE pour éponger ses pertes.

NOTE 26 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
Bénéfice comptable	5 094 687	2 155 439	5 468 177
A réintégrer			
- Dotations aux provisions sur la clientèle	2 401 129	3 145 237	4 594 077
- Dotations aux provisions des autres actifs courants	6 475	6 200	83 000
- Reprises sur provisions fiscales 2005	2 860 093	2 084 420	4 310 839
- Reprises sur provisions fiscales 2006	-	-	622 340
- Reprises sur provisions fiscales 2007	-	-	2 622 078
- Provisions pour congés payés 2008/2007	-	-	195 611
- Moins value sur cession des actions SICAV	-	4 753	4 753
- Diverses charges non déductibles	32 415	105 547	207 647
- Dotations aux provisions pour risque divers	880 000	-	200 000
A déduire			
- Provisions fiscales 2005/2004 pour affaires en cours	-	-	3 186 917
- Reprises sur provisions comptables	2 860 093	2 084 420	4 368 340
- Provisions pour congés payés 2007/2008	-	-	182 148
- Dividendes	2 577	4 800	4 800
- Reprises sur provisions initialement non déduites	880 000	-	-
- Plus value sur actions cotées	2 497	-	6 541
<u>Bénéfice fiscal avant provisions</u>	<u>7 529 633</u>	<u>5 412 376</u>	<u>10 559 776</u>
Provisions pour créances douteuses 100%	2 401 129	3 145 237	4 594 077
<u>Bénéfice fiscal</u>	<u>5 128 503</u>	<u>2 267 139</u>	<u>5 965 699</u>
Réinvestissements exonérés			
* Société de Promotion Immobilière SIDI AMEUR	-	150 000	150 000
* Société BOMAR	-	-	750 000
* Société GII	-	-	125 000
* Société de Promotion Immobilière BEL AIR	-	-	600 000
* Société de Promotion Immobilière de Carthage	-	-	600 000
* Société Intermétal SA	-	-	300 000
* Société TECNOCASA Consulting	24 000	-	30 000
* Montant à investir	2 173 932	821 819	-
<u>Bénéfice imposable</u>	<u>2 930 571</u>	<u>1 295 320</u>	<u>3 410 699</u>
Impôt sur les sociétés (au taux de 35%)	<u>1 025 700</u>	<u>453 362</u>	<u>1 193 745</u>
A imputer			
- Acomptes provisionnels payés	358 123	247 880	743 640
- Retenues sur placements	68	2 890	931
Impôt à payer (Report d'impôt)	<u>667 509</u>	<u>202 592</u>	<u>449 174</u>

NOTE 27 : Encaissements reçus des clients

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Clients et comptes rattachés en début de période	+	Note 5	15 474 283	16 550 942	16 550 942
- Clients et comptes rattachés en fin de période	-	Note 5	(15 061 388)	(16 187 956)	(15 474 283)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	-	Note 11	(2 544 601)	(2 217 385)	(2 217 385)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+	Note 11	3 434 668	3 188 096	2 544 601
- Dépôts et cautionnements reçus début de période	-	Note 11	(2 809 483)	(5 215 283)	(5 215 283)
- Dépôts et cautionnements reçus fin de période	+	Note 11	2 696 447	5 097 984	2 809 483
- Produits constatés d'avance en début de période	-	Note 5	(1 052 907)	(892 854)	(892 854)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 5	1 136 844	1 008 091	1 052 907
- TVA collectée	+		10 565 992	9 075 255	18 636 517
- TVA /avance et acompte			(619 837)	-	-
- Remboursement principal	+	Note 5	53 173 485	36 977 584	97 743 624
- Intérêts et produits assimilés de leasing		Note 16	12 900 243	11 848 749	24 206 506
- Autres produits d'exploitation	+		107 735	50 890	132 486
- Créances virées en pertes	-	Note 22	(241 646)	(1 114 394)	(2 948 127)
- Encours financiers virés en pertes	-		-	784 294	1 213 932
- Plus/Moins values sur relocation	-	Note 5	(33 997)	(15 348)	(31 661)
- Plus/Moins values sur transfert	-	Note 5	(11 958)	(66 305)	(107 067)
- Créances sur cessions d'immobilisations début période	+	Note 9	573 821	603 734	603 734
- Créances sur cessions d'immobilisations fin période	-	Note 9	(617 200)	(642 368)	(573 821)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+	Note 5	155 219	78 416	2 063 062
- Cessions anticipées d'immobilisations	+	Note 5	5 564 427	3 352 797	7 247 478
			<u>82 790 146</u>	<u>62 264 939</u>	<u>147 344 792</u>

Encaissements reçus des clients**NOTE 28 : Investissements dans les contrats de Leasing**

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Fournisseurs d'immobilisations en début de période	+	Note 13	10 778 379	9 294 935	9 294 935
- Fournisseurs d'immobilisations en fin de période	-	Note 13	(14 203 327)	(9 478 430)	(10 778 379)
- Décaissements pour financement de contrats de leasing	+		73 347 503	56 826 713	136 007 593
- TVA sur Investissements	+		9 168 679	7 964 652	16 793 250
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 14	1 375	-	33 875
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 14	(37 000)	-	(1 375)
			<u>79 055 609</u>	<u>64 607 870</u>	<u>151 349 899</u>

Investissements dans les contrats de leasing

NOTE 29 : Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Avances et acomptes au personnel en début de période	-	Note 9	-	(1 600)	(1 600)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+	Note 9	9 125	10 600	-
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+	Note 13	182 500	170 319	170 319
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	-	Note 13	(180 362)	(123 656)	(182 500)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+	Note 14	195 611	182 148	182 148
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	-	Note 14	(195 611)	(182 148)	(195 611)
- Personnel, autres charges à payer en début de période	+	Note 14	186 679	165 038	165 038
- Personnel, autres charges à payer en fin de période	-	Note 14	-	-	(186 679)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+	Note 14	19 433	20 791	20 791
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	-	Note 14	(82 961)	(74 028)	(19 433)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+	Note 14	5 030	21 965	21 965
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	-	Note 14	(6 389)	(6 065)	(5 030)
- Etat, retenues sur marchés en début de période			171 431	160 037	160 037
- Etat, retenues sur marchés en fin de période			(289 235)	(184 440)	(171 431)
- C.N.S.S en début de période	+	Note 14	76 880	68 707	68 707
- C.N.S.S en fin de période	-	Note 14	(146 236)	(127 439)	(76 880)
- CAVIS en début de période	+	Note 14	5 953	6 749	6 749
- CAVIS en fin de période	-	Note 14	(19 712)	(18 193)	(5 953)
- CNAM en début de période	+	Note 14	4 026	1 579	1 579
- CNAM en fin de période	-	Note 14	(7 618)	(3 000)	(4 026)
- Assurance groupe en début de période	+	Note 14	12 709	12 319	12 319
- Assurance groupe en fin de période	-	Note 14	(14 208)	(19 383)	(12 709)
- Assurance vie en début de période	+	Note 14	-	-	-
- Assurance vie en fin de période	-	Note 14	(4 493)	-	-
- Assurance auto en début de période	+	Note 14	-	-	-
- Assurance auto en fin de période	-	Note 14	(38 007)	-	-
- Organismes sociaux, autres charges en début de période	+	Note 14	33 449	31 833	31 833
- Organismes sociaux, autres charges en fin de période	-	Note 14	(33 449)	(31 833)	(33 449)
- Diverses Charges à payer en début de période	+	Note 14	124 842	115 862	115 862
- Diverses Charges à payer en fin de période	-	Note 14	(293 298)	(228 386)	(124 842)
- TVA, payée sur biens et services	+		107 586	85 677	194 897
- Charges de personnel	+	Note 19	1 273 682	1 074 700	2 163 262
- Autres charges d'exploitation	+	Note 21	733 516	635 531	1 301 640
- Impôts et taxes	-	Note 21	(108 708)	(102 931)	(215 239)
- Charges à répartir	+	Note 9	-	5 000	10 001
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>			<u>1 722 166</u>	<u>1 665 753</u>	<u>3 391 765</u>

NOTE 30 : Intérêts payés

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Frais d'émission d'emprunts	+	Note 9	137 179	91 332	281 792
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	-	Note 12	(236 511)	(324 529)	(324 529)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+	Note 12	221 618	417 446	236 511
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+	Note 14	996	-	-
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	-	Note 14	(49 927)	(68 222)	(996)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+	Note 12	3 190 584	1 618 797	1 618 797
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	-	Note 12	(3 311 617)	(3 118 572)	(3 190 584)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+	Note 12	798 533	657 472	657 472
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	-	Note 12	(632 169)	(423 182)	(798 533)
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en début de période	+	Note 12	159 133	204 050	204 050
- Intérêts courus sur emprunts étrangers en fin de période	-	Note 12	(129 797)	(179 855)	(159 133)
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en début de période	+	Note 12	108 046	178 325	178 325
- Intérêts courus sur billets de trésorerie en fin de période	-	Note 12	(16 047)	(6 028)	(108 046)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+	Note 12	309 712	298 225	298 225
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	-	Note 12	(234 673)	(200 460)	(309 712)
- Intérêts et charges assimilées	+	Note 12	5 988 062	5 925 535	12 065 610
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	-	Note 17	(77 505)	(73 343)	(161 925)
<u>Intérêts payés</u>			<u>6 225 617</u>	<u>4 996 991</u>	<u>10 487 324</u>

NOTE 31 : Impôts payés

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+	Note 14	449 173	153 279	153 279
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	-	Note 14	(667 509)	(202 592)	(449 173)
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+	Note 14	8 199	7 014	7 014
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	-	Note 14	(6 316)	(10 508)	(8 199)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+	Note 14	5 868	5 464	5 464
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	-	Note 14	(5 868)	(5 464)	(5 868)
- TVA payée	+		1 821 941	815 264	1 321 969
- Impôts et taxes	+	Note 21	108 708	102 931	215 239
- Impôts sur les bénéfices	+	Note 26	1 025 700	453 362	1 193 745
<u>Impôts payés</u>			<u>2 739 896</u>	<u>1 318 748</u>	<u>2 433 470</u>

NOTE 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+	Note 8	-	9 226	18 866
- Investissements en Immobilisations corporelles	+	Note 8	171 995	64 695	355 396
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+	Note 14	-	33 875	-
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	-	Note 14	-	(1 900)	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>171 995</u>	<u>105 896</u>	<u>374 262</u>

NOTE 33 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Moins-values sur cession d'immobilisations	-	Note 25	-	-	(1)
- Cessions d'immobilisations corporelles	+	Note 8	19 454	-	2 401
- Immobilisations mises en rebut	+	Note 8	41	-	-
- Produits nets sur cessions d'immobilisations, autres que destinées à la location	+	Note 24	2 494	53 000	70 030
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>			<u>21 989</u>	<u>53 000</u>	<u>72 430</u>

NOTE 34 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Titres de participation libérés au cours de l'exercice	+	Note 7	1 674 000	1 764 200	2 789 200
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	-		-	293 825	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>			<u>1 674 000</u>	<u>2 058 025</u>	<u>2 789 200</u>

NOTE 35 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Titres de participation cédés au cours de l'exercice	+	Note 7	772 790	883 330	1 046 300
- Remboursement sur prêts au personnel	-	Note 27	-	68 703	-
- Produits nets sur cessions de titres immobilisés	+	Note 18	22 715	58 520	107 925
- Créances sur cession titre immobilisés en début de période	+	Note 9	-	-	-
- Créances sur cession titre immobilisés en fin de période	-	Note 9	(34 711)	-	-
<u>Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières</u>			<u>760 794</u>	<u>1 010 553</u>	<u>1 154 225</u>

NOTE 36 : Dividendes et autres distributions

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Dividendes	+	Note 15	1 812 500	1 875 000	1 875 000
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en début de période	+	Note 14	2 449	2 414	2 414
- Actionnaires, dividendes et JP à payer en fin de période	-	Note 14	(2 476)	(2 449)	(2 449)
- Intérêts des prêts sur fonds social	+	Note 15	5 729	4 900	(453)
<u>Dividendes et autres distributions</u>			<u>1 818 202</u>	<u>1 879 865</u>	<u>1 874 512</u>

NOTE 37 : Autres flux de trésorerie

			30 juin 2009	30 juin 2008	31 Décembre 2008
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	Note 9	(287 340)	-	(320 435)
- Remboursements sur prêts au personnel	-	Note 9	117 228	-	146 815
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+	Note 9	95 630	34 171	34 171
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	-	Note 9	(143 491)	(43 782)	(95 630)
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	+	Note 9	29 681	31 046	31 046
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	-	Note 9	(254 611)	(202 276)	(29 681)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+	Note 9	209 860	198 770	198 770
- Autres comptes débiteurs en fin de période	-	Note 9	(234 386)	(191 297)	(209 860)
- Comptes d'attente en début de période	+	Note 9	11 382	523	523
- Comptes d'attente en fin de période	-	Note 9	(7 588)	(36 314)	(11 382)
- Placements monétaires en début de période	+	Note 6	1 124 045	500 000	500 000
- Placements monétaires en fin de période	-	Note 6	(1 171 186)	-	(1 124 045)
- Autres comptes créditeurs en début de période	-	Note 14	(316 775)	(232 824)	(232 824)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+	Note 14	297 905	89 372	316 775
- Prestataires Assurances en début de période	-	Note 14	(329 100)	-	-
- Prestataires Assurances en fin de période	+	Note 14	817 118	64 593	329 100
- Autres produits constatés d'avance en début de période	-	Note 14	(6 330)	(6 515)	(6 515)
- Autres produits constatés d'avance en fin de période	+	Note 14	6 223	5 950	6 330
- Produits des placements (hors plus values de cessions)	+	Note 18	22 889	118 735	198 791
- Charges nettes sur cessions de titres de placement	-		-	(4 753)	(4 753)
- Autres gains ordinaires	+	Note 24	29 986	65 938	72 516
- Autres pertes ordinaires	-	Note 25	(48 230)	(99 981)	(112 450)
		<u>Autres flux de trésorerie</u>	<u>(37 091)</u>	<u>291 356</u>	<u>(312 738)</u>

Engagements hors bilan

I- Engagements donnés

Les principaux engagements donnés se détaillent comme suit :

Engagements sur intérêts et commissions sur emprunts	29.846.355 DT
Engagements sur opérations de leasing	14.417.592 DT
	<hr/>
Total des engagements donnés	44.263.947 DT

II- Engagements reçus

Les principaux engagements reçus concernent :

- Les hypothèques	2.174.332 DT
- Les cautions reçues	99.720.059 DT
- Les intérêts à échoir sur crédits de leasing	39.949.742 DT
- Valeurs des biens, objet de leasing	209.661.971 DT
	<hr/>
Total des engagements reçus	351.506.104 DT

Les engagements reçus des banques non résidentes installées à l'étranger s'élèvent au 30 Juin 2009 à 4.182.500 €.

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2009**

Messieurs les Actionnaires,

- 1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » couvrant la période allant du premier janvier au 30 juin 2009.
- 2- Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L », comprenant le bilan au 30 juin 2009, ainsi que l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.
- 3- La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises et en respect des normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire n° 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.
- 4- Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des affaires financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.
- 5- Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la Compagnie Internationale de Leasing « C.I.L » arrêtés au 30 Juin 2009, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que la performance financière et les flux de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 03 Août 2009

Les Commissaires aux Comptes

BDO AFRIC AUDIT

Adnène ZGHIDI

FINOR

Mustapha MEDHIOUB